



**PARQUET DE PARIS
TRIBUNAL JUDICIAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE

Paris, le 11 juillet 2025

Communiqué de presse

Le 12 janvier 2025, la section de lutte contre la cybercriminalité du parquet de Paris a reçu deux signalements émanant respectivement d'un député et d'un haut responsable d'une institution publique française. Ces signalements faisaient état de l'utilisation supposée de l'algorithme de X (ex-Twitter) à des fins d'ingérence étrangère.

Sur le fondement de vérifications, de contributions de chercheurs français et d'éléments apportés par différentes institutions publiques, le parquet de Paris a saisi le 9 juillet 2025 la direction générale de la gendarmerie nationale d'une enquête ouverte à l'encontre de la plateforme X (ex twitter), personne morale et personnes physiques. Les investigations porteront, notamment, sur les infractions suivantes :

- Altération du fonctionnement d'un système de traitement automatisé de données en bande organisée ;
- Extraction frauduleuse de données d'un système de traitement automatisé de données en bande organisée.

**Laure BECCUAU,
Procureure de la République**

Contact presse : 06 07 18 42 28 [scom.parquet.tj-
paris@justice.fr](mailto:scom.parquet.tj-paris@justice.fr)